



SERVICE PREVENTION ET SECURITE
shs@paris-sorbonne.fr

PROCEDURE DEPART A L'ETRANGER PERSONNELS ENSEIGNANTS ET ADMINISTRATIFS

Mise à jour le 30/11/2016

Cette procédure est obligatoire quel que soit votre pays d'accueil

1. Créez votre profil sur le site Ariane du ministère des Affaires Étrangères :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html> :

- Saisissez votre destination, les dates de votre séjour et validez votre voyage.
- Ariane vous envoie un courriel de confirmation de saisie de votre voyage. Prenez connaissance de l'ensemble des informations contenues dans le courriel et de ses pièces jointes.
- **Imprimez le courriel, signez-le et joignez-le à votre ordre de mission, lors de l'envoi pour signature à votre gestionnaire financière.**

2. Vérifiez les informations concernant votre pays sur le site du ministère des Affaires Étrangères :

Le ministère des Affaires Étrangères a mis en place un site dédié pour conseiller les voyageurs avant leur départ : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

Chaque zone fait l'objet d'une fiche, classée par couleur selon le degré de risque du séjour. L'onglet « santé » de la fiche pays vous renseigne sur les dispositions médicales spécifiques.

Procédure de sécurité pour les zones présentant des risques spécifiques (zones oranges)

Couleur de la zone	Classement du ministère	Procédure pour la convention de stage
Zone verte	Vigilance normale	Joindre le courriel « Ariane » signé avec l'ordre de mission
Zone jaune	Vigilance renforcée	Joindre le courriel « Ariane » signé avec l'ordre de mission
Zone orange	Déconseillée sauf raison impérative	Demander la validation de l'ordre de mission par le fonctionnaire sécurité de Paris-Sorbonne obligatoire (voir ci-dessous).
Zone rouge	Formellement déconseillée	Aucun ordre de mission ne sera délivré pour les zones rouges.

Comment demander la validation du fonctionnaire sécurité de Paris-Sorbonne ?

- Par courriel à l'adresse : fsd@paris-sorbonne.fr
- Précisez dans votre courriel la date de début du voyage et la zone dans laquelle vous vous rendez.
- Joignez un exemplaire scanné de votre ordre de mission signé par votre direction
- Votre gestionnaire financière et votre directeur devront être en copie de la demande

Le traitement de votre demande peut prendre une semaine, prévoyez le délai nécessaire.

En cas de basculement en zone rouge de votre lieu de votre séjour, il vous sera demandé de mettre fin immédiatement à votre séjour.

Pensez à suivre l'ensemble des dispositions médicales particulières décrites dans l'onglet santé de la fiche de votre pays d'accueil.